

## Recrutement 2025 – session 2

Master Sciences, technologies, santé

*Mention audiovisuel médias interactifs numériques, jeux*

### **| Master Jmin – jeux et médias interactifs numériques |**

### **Parcours management de projet**

## Procédure & sujet

**pour faire acte de candidature à**

**la session 2 du parcours management de projet, Master Jmin (1<sup>re</sup> année)**

*(L'admission directement en 2<sup>e</sup> année n'est possible que dans le cadre de relations officielles avec des écoles partenaires).*

En raison d'une place disponible en Master Jmin 1<sup>ère</sup> année, parcours Management de projet, le Cnam-Enjmin procède à une session 2 de recrutement via concours.

**NB :** Cette session 2 est ouverte à tout candidat ou candidate qui n'aurait pas encore postulé en session 1, tout parcours confondu. Etant entendu que le travail sur le dossier créatif, les écrits et les oraux de la sessions 1 ont déjà déterminé l'admissibilité ou non de ces candidats et candidates.

En raison de la spécificité de la formation, à la fois technique et artistique, une procédure de recrutement est mise en place pour évaluer les connaissances et la motivation des candidats et candidates dans le domaine des jeux vidéo et des médias interactifs.

Quels que soient votre statut, votre établissement d'origine, votre nationalité... **vous devez suivre chaque étape de la procédure décrite ci-dessous.**

Cette session 2 n'est exclusivement ouverte que pour le parcours **Management de projet.**

Dans le cadre de cette session 2 du parcours Management de projet, il n'y aura pas d'inscription via la procédure de candidature « Mon Master ».

Avant de déposer votre dossier de candidature, vous devez préparer les pièces suivantes :

- les **pièces administratives** demandées dans la **partie 1** (page 2, 3, 4) en fonction de votre situation
- les **pièces du dossier spécifique du parcours** demandées dans la **partie 2** (page 5)

## **Partie 1 : PREPARER VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF**

**A déposer sur notre plateforme entre le vendredi 4 juillet et le mardi 15 juillet 2025 à 17<sup>h</sup>00.**

Durant cette période, vous devez créer votre espace personnel en renseignant les informations demandées sur notre plateforme : [recrutement.cnam-enjmin.fr](https://recrutement.cnam-enjmin.fr)

Vous recevrez à la fin de la procédure d'inscription un courriel contenant votre identifiant (n° de candidat **CANXXXX**) et un mot de passe pour déposer sur notre plateforme dédiée l'ensemble des pièces justificatives demandées ci-dessous ainsi que votre dossier créatif (cf. Partie 2).

Lors de votre première connexion, nous vous conseillons fortement de changer votre mot de passe. Attention : le courriel peut se retrouver dans les courriers indésirables !

**Suivez impérativement la nomenclature pour chaque document**

Ex : **A\_JustificatifIdentite\_CANXXX**

Ne mettez aucun accent ou espace.

**Tous les documents doivent impérativement être au format **.pdf****

### **→ POUR TOUS LES CANDIDATS ET CANDIDATES :**

- A\_Justificatif-Identite\_CANXXXX**
  - Carte nationale d'identité, ou titre de séjour, ou passeport, ou permis de conduire.
  
- C1\_Niveau-Requis\_CANXXXX**
  - Copie du diplôme Bac+3, obtenu pour les Diplômes Nationaux (Licence, Master, Doctorat, Diplôme d'Ingénieur)
  - Ou attestation de réussite du diplôme Bac+3, obtenu pour les Diplômes Nationaux (Licence, Master, Doctorat, Diplôme d'Ingénieur)
  - Si Bac+3 en cours, joindre votre **certificat de scolarité** faisant mention précisément de **l'intitulé de la formation** et du **niveau du diplôme visé** (reconnaissance minimum RNCP niveau 6).

#### **Niveau Requis – cas particulier 1**

Si **votre diplôme n'est pas un Diplôme National** (Licence, Master, Doctorat, Ingénieur) alors déposez également la pièce suivante :

- C2\_Certification-RNCP\_CANXXXX**
  - Attestation de reconnaissance de RNCP niveau 6 par l'établissement ayant délivré la formation. **Demander une attestation de reconnaissance de [France Compétence](#) à votre organisme de formation.**

#### **Niveau Requis – cas particulier 2**

Si votre diplôme **n'est pas reconnu RNCP Niveau 6**, alors déposez également la pièce suivante :

**C3\_Certificat-180ECTS\_CANXXXX**

- Pour les **Diplômes obtenus dans l'Union Européenne** : certificat de l'établissement de formation justifiant l'obtention de 180 ECTS cumulés grâce à l'obtention de 60 ECTS obtenus chaque année pendant 3 années d'études avec passage au niveau supérieur.
- ECTS : "European Credits Transfert System" représentent l'unité de mesure du travail de l'élève pour toutes les UE et les UA. Ils sont acquis si l'on obtient à l'évaluation une **note égale ou supérieure à la moyenne**. Ils sont aussi **capitalisables** dans les formations d'une même filière du Cnam ou **transférables** dans un autre établissement d'enseignement supérieur de l'espace européen.

*ATTENTION, si votre diplôme n'est pas reconnu au [Répertoire national de la certification professionnelle](#), (RNCP) nous vous demanderons, si vous êtes admis au Master JMIN de préparer une VES - Validation des Études Supérieures.*

**Niveau Requis – cas particulier 3**

Si vous avez un **diplôme obtenu hors Union Européenne**, alors déposez également la pièce suivante :

**C4\_EnricNariq\_CANXXXX**

- Diplôme hors Union Européenne : attestation de reconnaissance du diplôme obtenu, équivalent niveau 6 (anciennement Niveau 2), à demander auprès d'ENIC-NARIC : <http://www.enic-naric.net/>

Attention aux délais de délivrance : débuter la procédure dès décembre (*si la procédure est toujours en cours au moment de la clôture merci de joindre un justificatif provenant de l'organisme*).

**D\_Statut\_CANXXXX**

- Candidat en formation Initiale : attestation de scolarité de l'année en cours (ou N-1)
- Candidat en formation continue : justificatif Pôle Emploi, ou lettre indiquant que vous souhaitez reprendre vos études, ou attestation de prise en charge par un organisme financeur, ou vous percevez un revenu lié au suivi de la formation : (salaire / indemnisation / allocation...), ou vous étiez déjà en formation continue auparavant.

**E\_CV\_CANXXXX**

- Nous vous demandons de nous fournir un CV dans lequel vous détaillerez votre parcours personnel, universitaire et professionnel. Vous identifierez de manière explicite sous forme de texte, de graphique, etc., les capacités et compétences permettant de vous différencier des autres candidats.

## → CANDIDATS ET CANDIDATES INTERNATIONAUX

### Si vous n'étudiez pas déjà France :

**F1\_Attestation-Français\_CANXXXX**

→ Niveau B2 minimum (uniquement pour les étudiants non-francophones).

## → CANDIDATS POSTULANT AU TITRE D'UNE VAPP

Si vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme de niveau bac +3 / RNCP niveau 6, et que vous avez de l'expérience professionnelle et/ou personnelle, vous pouvez postuler au titre de la Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP).

**G1\_VAPP\_Activites-Professionnelles\_CANXXX**

→ Justificatifs de vos activités professionnelles en rapport avec la certification demandée

**G2\_VAPP\_Activites-Benevoles\_CANXXX**

→ Justificatifs de vos activités bénévoles en rapport avec la certification demandée

**G3\_VAPP\_Bulletins-Salaires\_CANXXX**

→ Copies du premier et du dernier bulletin de salaire pour chaque emploi en rapport avec la formation

**G4\_VAPP\_Positionnement\_CANXXX**

→ Attestation de Positionnement dans la classification de la convention collective et de l'ancienneté, si elles ne figurent pas sur le bulletin de salaire.

**G5\_VAPP\_Attestation-Missions\_CANXXX**

→ Copies du premier et du dernier bulletin de salaire pour chaque emploi en rapport avec la formation

## → DEMANDE D'AMENAGEMENT ET/OU DE TIERS-TEMPS

Si vous avez un handicap ou une incapacité durable ou momentanée, vous pouvez demander à bénéficier d'aménagement ou de Tiers-Temps.

**H1\_AMENAG\_Certificat-CDAPH\_CANXXX**

→ Justificatif de votre aménagement pour l'année en cours dans votre centre de formation actuel. Il est impératif que ce document soit récent et signé par un médecin agréé CDAPH.

**H2\_AMENAG\_Preuve-Premiere-Demande\_CANXXX**

→ S'il s'agit d'une première demande, il vous appartient de demander la liste des médecins agréés CDAPH à la MDPH de leur département de résidence. Cette procédure dépend de votre secteur d'habitation. Vous ne devez pas obligatoirement être enregistré à la MDPH mais la procédure passe par un médecin qui aura l'agrément de la MDPH.

## **Partie 2 : PREPARER VOTRE DOSSIER CREATIF**

### **POUR TOUS LES CANDIDATS**

A déposer sur notre plateforme **entre le vendredi 4 juillet et le mardi 15 juillet 2025, 17<sup>h</sup>00** dernier délai.

<https://recrutement.cnam-enjmin.fr/app>

Le dossier spécifique par parcours est composé des 3 documents suivants :

#### **Z\_Crea1\_LM\_CANXXXX**

- Nous vous demandons de rédiger une lettre de motivation dans laquelle vous décrirez en quoi votre parcours est en adéquation avec votre volonté d'intégrer ce Master.  
Vous mettrez l'accent sur des points spécifiques de votre CV permettant de vous différencier des autres candidats. Vous valoriserez tout point de vue, idées personnelles, convictions, valeurs qui, selon vous, sont indispensables pour fonder et adopter une "posture professionnelle". Vous détaillerez également votre projet professionnel et en quoi être admis vous permettra de l'accomplir.

#### **Z\_Crea2\_Realisations-Personnelles\_CANXXXX**

- Un développement construit et argumenté explicitant selon vous les éléments de cohérence entre votre parcours et le fait de vouloir assumer une fonction de management.
- Des exemples de prise de responsabilité quel que soit le contexte puis une auto-évaluation des compétences mobilisées.
- Toute autre compétence et connaissance qui peuvent permettre de vous adapter à un environnement de travail lié à la création de jeux vidéo et de médias interactifs.

#### **Z\_Crea3\_Dossier-Creatif\_CANXXX**

- ATTENTION LES ELEMENTS DEMANDES SONT DIFFERENTS POUR CHAQUE PARCOURS.

[Voir la description détaillée commune et pour le parcours management de projets dans la Partie 2](#)

## → LE DOSSIER CRÉATIF

**Le sujet 2025 est :**



Mary Jackson | Hedy Lamarr | Ada Lovelace | Maryam Mirzakhani

**Vous devez déposer votre dossier créatif sur notre plateforme avant **le mardi 15 juillet 2025, 17h00 – UTC +1.****

Rappel de la nomenclature de ce document : **Z\_Crea3\_Dossier-Creatif\_CANXXX**

Le but de ce dossier créatif est de montrer un intérêt et une capacité de réflexion, d'innovation et de créativité sur la problématique des médias interactifs en relation avec le parcours demandé, **le tout en relation avec le sujet proposé.**

Il n'y a aucune contrainte liée à la nature de la proposition : jeu vidéo (aventure, jeu de rôles, stratégie, jeu de puzzle classique ou toute autre forme originale à préciser), œuvre transmédia, jeu en réalité alternée, jouet numérique, installation interactive... ou la nature de la plateforme envisagée (jeu de société, jeu sur PC, consoles, téléphone mobile ou toute forme mixte).

Le dossier envoyé doit être au format paysage ou portrait, dactylographié, taille de police 12, un interlignage de 1,5 et des marges classiques à 2,5 cm. Le dossier créatif (partie commune et partie spécifique de parcours) ne doit pas dépasser un maximum de 15 pages (hors page de garde et table des matières).

Attention, le non-respect de ces contraintes de forme peut être éliminatoire.

**Les éléments constitutifs du dossier créatif sont :**

**I. Partie commune à tous les parcours (6 points)**

*Partie à rédiger en format A4, police 12, un interlignage de 1,5 et des marges classiques à 2,5 cm, entre 2000 et 2500 caractères sans compter les espaces par page.*

Vous devez nous proposer un projet de jeu en rapport avec le sujet donné en 2 pages maximum décomposé comme suit :

1. Une description rapide présentant le principe du jeu, son univers et son scénario (1/4 de page)
2. Une description de l'expérience et du fonctionnement de l'interactivité
3. Des inspirations visuelles de votre univers, de vos personnages (moodboard)
4. Des inspirations sonores de votre univers
5. La description technique d'une problématique technique soulevée par votre projet
6. La description du public cible, à qui s'adresse votre jeu ? Décrivez au moins 3 caractéristiques spécifiques à ce public et comment vous allez vous adresser à lui (plateforme, console, musée, mobile, ...)

**Pour chacune des 5 dernières questions (2 à 6), vous devez donner vos références d'inspiration provenant de la culture vidéo-ludique et non vidéo-ludique ; expliquer leur rapport avec votre proposition.**

## **II. Partie spécifique en fonction du parcours choisi, en fonction du sujet donné (14 points)**

Partie à rédiger en format A4, police 12, un interlignage de 1,5 et des marges classiques à 2,5 cm.

Vous devez répondre aux questions ci-dessous en fonction du parcours choisi et en rapport avec le sujet donné.

<b>Management de projet</b>	<p>Le dossier doit comporter une description argumentée :</p> <p>Des méthodes et outils adaptés de gestion de projet que vous envisagez d'utiliser en justifiant vos choix (1 à 3 pages).</p> <p>Des principes majeurs de motivation de l'équipe (1 à 3 pages) : identifiez quels sont, parmi les leviers de la motivation des collaborateurs et collaboratrices, ceux sur lesquels se fonde l'animation d'une équipe de travail.</p> <p>Quelle stratégie mettre en place pour accompagner le changement (1 à 3 pages) : une restructuration doit avoir lieu dans votre équipe. Vos collaborateurs et collaboratrices sont compétents, ils/elles se sont toujours montrés à la hauteur de leurs missions dans le passé. Cependant, ils/elles ont du mal à admettre les raisons de cette restructuration des activités.</p> <p>[14 points]</p>
-----------------------------	---

**La première sélection par le jury sera effectuée à partir du CV, de la lettre de motivation et de la sélection de réalisations personnelles, nous vous demandons donc d'y apporter le plus grand soin.**

Le jury portera une attention toute particulière à la qualité rédactionnelle, à la précision de vos arguments, à l'originalité de votre présentation et à votre compréhension des attendus contenus dans le dossier spécifique par parcours.

**Tout dossier incomplet le 17 juillet 2025 passé 17h00 ne sera pas étudié.**

**Attention, le non-respect des contraintes de forme peut être également éliminatoire.**

*(Nous vous conseillons dans un premier temps, dès le 04 juillet 2025, de créer votre dossier administratif puis déposer les pièces justificatives au fur et à mesure mais le tout impérativement avant la clôture).*

## **Partie 3 : les oraux**

La mise en ligne des admis et admises aux oraux aura lieu le **mardi 12 août 2025 (15h00 – UTC +1)**. La liste des admis et admises aux oraux sera publiée par numéro de candidat.

Les oraux auront lieu via Microsoft Teams le **vendredi 22 août 2025**.

Si votre candidature est recevable au niveau administratif et que votre dossier créatif est retenu par le jury, vous devez passer les épreuves orales suivantes pour une durée de 45 minutes (+ 1 heure de préparation en amont) :

- présentation du candidat **en anglais** aux membres du jury / 5 min.
- présentation de l'analyse d'un article - réponses proposées aux deux questions posées / 10 min.  
*L'article et les questions seront remis une heure avant l'entretien oral.*
- temps de présentation (sans utilisation d'un support) explicitant selon la personne les éléments de cohérence entre son parcours et le fait de vouloir assumer une fonction de management / 10 min.
- échanges sous forme de questions-réponses sur des sujets très divers en lien avec la "posture", les réactions, les commentaires, ... / 20 min.

Nous demandons aux candidats et candidates bénéficiant d'un **tiers-temps** de nous prévenir le plus tôt possible et de nous faire parvenir un document justificatif pour l'année universitaire en cours.

*Cf. Partie 1 – Aménagement et Tiers-Temps page 4*

La mise en ligne des admis et admises au Master aura lieu **le lundi 25 août 2025** (17h00 - UTC +1). Cette liste sera publiée par numéro de candidat et fera uniquement mention des parcours.

**Admission sous réserve d'obtention du diplôme en cours ou de la validation du niveau minimum (Bac + 3 RNCP Niveau 6) et de votre inscription sur « Mon Master ».**

**NB : Une proposition de vision des attentes par parcours et des prérequis souhaités :**

Parcours	Prérequis souhaités	Prérequis appréciés
Management de projet	Tous types de formation	

## **Partie 4 : Modalités administratives :**

***Les dossiers incomplets le 15 juillet 2025 passé 17h (UTC + 1) ne seront pas étudiés.***

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons directement par mail via l'adresse de suivi des dossiers : [master.enjmin@lecnam.net](mailto:master.enjmin@lecnam.net)

### **Note relative à la sélection des candidats :**

Le choix du jury est le résultat d'une analyse collective, réfléchie et approfondie. Le jury est souverain dans l'appréciation qu'il porte sur la valeur des dossiers des candidats et candidates. L'analyse du jury est effectuée sur l'ensemble des pièces demandées au candidat et vis-à-vis de l'ensemble des dossiers des candidats et candidates.

**En cas de non-admissibilité à l'une des épreuves, nous ne pouvons pas vous proposer d'axe d'amélioration personnalisé et individuel. Il n'y a pas de classement établi.**

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, il vous est possible de faire une demande de recours en suivant les indications ci-dessous.

### **Voies et délais de recours :**

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, il vous est possible dans un délai de deux mois à compter de la date de notification qui vous en sera faite :

- soit de former un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ;
- soit de former un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- soit de saisir d'un recours contentieux le tribunal administratif de Paris.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, vous pourrez former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans les deux mois suivant la notification du rejet.

Le silence gardé par l'administration sur votre recours gracieux ou hiérarchique pendant plus de deux mois à compter de la date de réception de ce recours, ferait naître une décision implicite de rejet qu'il vous serait possible de contester devant le tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois suivant l'expiration du premier délai de deux mois.

**Pour toute information, merci de contacter par mail Hélène Rippe via [master.enjmin@lecnam.net](mailto:master.enjmin@lecnam.net)**

MAJ le 04/07/2025